



Communiqué de presse / Association FERUS / 25 mars 2013

Plan national loup 2013-2017 : réaction de FERUS

Vendredi 22 mars s'est tenue à Lyon la réunion du Groupe national loup. Un de nos administrateurs y était pour défendre les positions de Ferus en matière de conservation de l'espèce en France.

Ferus rappelle que le groupe national loup est une instance informelle de concertation et d'information qui rassemble, sous la présidence du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable et en collaboration étroite avec le ministère de l'agriculture et de la pêche, les représentants de toutes les parties impliquées dans la mise en oeuvre de la politique publique de protection du loup. L'Etat informe très peu de jours avant les partenaires de son projet de plan national loup et ceux-ci présentent, s'ils en ont le temps, leurs remarques ou suggestions pour ce projet. Aucune décision n'y est prise, aucun vote n'y a lieu. L'Etat, et lui seul, est décisionnaire. Il s'agit simplement de discussions et le rôle des APN (WWF, FNE et Ferus) est bien difficile face aux représentants du monde de l'élevage et des services de l'Etat.

Pour couper court aux rumeurs malveillantes qui circulent, il n'y a eu aucun accord, quel qu'il soit, entre les éleveurs ou l'Etat et les APN.

Il est impossible pour nous de revenir sur tout ce qui a été abordé durant les débats, très techniques, de cette réunion. Néanmoins :

Le nombre total maximum de loups pouvant être tués durant la période 2013-2014 est de 22 (+ 2 en ajustement)

Ceci est un plafond maximum pouvant être atteint et non un quota à atteindre. L'ensemble du dispositif est concerné : tirs de défense, tirs de défense renforcée et tirs de prélèvement. Les discussions sont allées jusqu'à proposer que ce plafond soit de 35 voir même de 50. Un compromis sur le chiffre de 22 a été trouvé, avec toute la prudence nécessaire : il se base sur la projection d'un accroissement annuel de la population de +20%, or nous savons que notre population de loups est souvent passée par des phases de croissance très faible de 5 ou 10%. Ce plafond sera révisable tous les ans, voire tous les 6 mois.

Les braconnages et empoisonnements seront toujours déduits de ce plafond qui donnera lieu à une nouvelle concertation dès lors que 50% du plafond aura été atteint. Il s'agit toujours d'un plafond maximum dont on sait qu'il sera difficilement atteignable au vue de l'expérience des années précédentes. En effet, pour la période 2012/2013, [le protocole d'intervention permettait l'abattage de 11 loups](#) et au final "seulement" 3 loups ont été tués de manière officielle, 2 lors de tirs de prélèvement ([ici](#) et [là](#)) et 1 lors d'un tir de défense ([là](#)).

Ferus, comme les autres APN, a pris acte (sans approuver) du doublement du plafond. Ferus s'est à nouveau prononcé contre les tirs de prélèvements, en réaffirmant leur inefficacité et donc leur inutilité. Nous mettons en avant depuis le début du Groupe Loup France que la protection des troupeaux est LA solution efficace contre les dégâts que peuvent causer les loups, nous nous devons de défendre cette idée partout où elle n'est pas ou mal envisagée.

Le plan 2013-2017 introduit un nouvel outil dénommé tir de défense renforcée

Le plan ne prend plus en considération les tirs d'effarouchement puisque les tirs de défense classique ne pourront désormais se faire qu'à canon lisse aux conditions supplétives de protection effective des troupeaux ET ZPP quelque soit l'historique du loup sur son secteur. Le canon rayé pourra être utilisé à proximité du troupeau si les mesures de protection existent et que le troupeau (ou un autre à

proximité) a déjà subi une attaque. Toutefois sur la zone de pâturage, les tirs de défense renforcée, non conditionnés aux tirs d'effarouchement préalables (mais qui restent toutefois possibles), seront obligatoirement sous le contrôle d'un agent de l'ONCFS, à proximité directe de l'unité d'action : c'était une demande forte des associations que ce ne soit pas les éleveurs sans contrôle ou les chasseurs qui fassent le boulot.

La décision du GNL de mener une gestion adaptative et différenciée en fonction des zones montre une prise de conscience dans le fait que l'on ne peut gérer le retour du loup de la même manière partout et sans tenir compte du contexte local. FERUS sera présent bientôt sur un projet pilote qui va en ce sens.

Pour consulter la version quasi-finalisée du plan national loup 2013-2017, [c'est --> ICI](#).

Contact presse :

- Jean-François DARMSTAEDTER : 04.91.05.05.46